

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE D'EURE ET LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

→ **OBJET** : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN « FERME EOLIENNE DES AIGUILLETES » (6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison électrique).

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : OUARVILLE ET LOUVILLE-LA-CHENARD

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : Société Ferme Eolienne des Aiguillettes (siège Social : 1, Rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AUX PROJETS POURRONT ÊTRES OBTENUES** auprès de Mme Justine Boschet chargée d'études de la société Volkswind 32 - rue de la Tuilerie – 37550 Saint-Avertin tél 02 47 54 27 44 – justine.boschet@volkswind.com

→ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : 33 jours, du lundi 15 avril 2019 à 08h00 au vendredi 17 mai 2019 à 18h00

→ **LES DOSSIERS COMPLETS PAPIERS ET NUMÉRIQUES SONT DÉPOSÉS EN MAIRIES DE OUARVILLE** (siège de l'enquête) et de LOUVILLE-LA-CHENARD, où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies au public.

→ **LE DOSSIER COMPLET EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET** <https://www.registredemat.fr/ferme-eolienne-des-aiguillettes>

Le dossier comprend notamment une étude d'impact, une étude de dangers et les pièces de procédure relatives à cette enquête publique dont l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant.

L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, l'avis d'enquête, la note de présentation non technique, les résumés non techniques des études d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité d'environnementale et la réponse de l'exploitant seront également consultables par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture d'eure-et-loir. (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publicques/enquetes-publicques-et-consultation-du-public/enquetes-publicques/en-cours>).

→ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : M. Jean SCHEUBLE cadre supérieur honoraire de la SNCF, en retraite **désigné en qualité de commissaire enquêteur** se tiendra à la disposition du public, aux dates, heures et lieu suivants :

DATES	HEURES	LIEU
MARDI 16 AVRIL 2019	15H00 À 18H00	MAIRIE 4, RUE DE LA REPUBLIQUE 28150 OUARVILLE
SAMEDI 27 AVRIL 2019	14H00 À 17H00	
VENDREDI 3 MAI 2019	15H00 À 18H00	
VENDREDI 17 MAI 2019	15H00 À 18H00	

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur les registres papiers ouverts en mairies de Ouarville et Louville-la-Chenard et accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies au public
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de Ouarville (siège de l'enquête)
- à l'adresse électronique suivante : ferme-eolienne-des-aiguillettes@registredemat.fr

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**, en mairies de Ouarville et Louville-la-Chenard communes d'implantation, à Baudreville, Boisville-La-Saint-Père, La Chapelle-d'Aunainville, Chatenay, Denonville, Fresnay L'Éveque, Gouillons, Lethuin, Levesville-La-Chenard, Maisons, Moinville-La-Jeulin, Mondonville-Saint-Jean, Morainville, Moutiers-En-Beauce, Neuvy-En-Beauce, Prasville, Reclainville, Saint-Léger-des-Aubées et Santeuil, communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, à la préfecture d'Eure-et-Loir - DC – bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir .

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR ACCORDERA L'AUTORISATION SOLlicitÉE ASSORTIE DE PRESCRIPTIONS OU PRONONCERA UN REFUS PAR ARRÊTÉ MOTIVÉ